



COMITE DIRECTEUR NATIONAL
150, rue du Faubourg Poissonnière
5^{ème} étage
75010 PARIS
CSE05V0
☎ 01.40.14.01.04 et 01.40.14.23.10

**Madame, Monsieur le Président
AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE**

CHALLENGE INTER-ASC FOOT A 5
Saison 2024-2025

Paris, le 3 septembre 2024

Madame, Monsieur le Président,

La Commission Sport a enregistré l'engagement de **52 équipes (+1)** pour 43 ASC dans le challenge de FOOT A 5 pour la saison 2024-2025.

Le premier tour, à jouer le samedi 30 novembre ou le samedi 7 décembre 2024 IMPERATIVEMENT, sera constitué de **7 poules de 6 équipes et 2 poules de 5 équipes**.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le second tour (à jouer à une date déterminée ultérieurement).

Ce 2^{ème} tour sera composé de 3 poules de 6 équipes. Ces poules seront constituées à l'issue du 1^{er} tour.

Les 2 premières équipes de chaque poule (soit 6 équipes) se retrouveront en phase finale.

Toutes les poules doivent être disputées selon le règlement de l'ASC et non selon celui du prestataire.

Cette phase finale nationale sera organisée par **l'ASC PYRENEES OCEAN à une date communiquée ultérieurement**.

Les Présidents des ASC chargées d'organiser sont priés de nous faire parvenir, **dès le lendemain de la rencontre**, les résultats des matchs ainsi que les feuilles des rencontres. **Le Secrétariat ne traitera les demandes de remboursements de frais qu'en possession de la feuille de match correspondante.**

De plus, nous vous invitons à vous reporter au règlement général des challenges en ce qui concerne la vérification de l'identité des joueurs et vous rappelons que chacun doit être inscrit dans la section sur le site de l'ASC et être en possession d'une pièce d'identité officielle (C.N.I., passeport ou permis de conduire). Chaque ASC présentera le trombinoscope de sa section FOOT A 5.

Veuillez croire, Madame, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PP/La Présidente de la COMMISSION SPORT ET PLEIN AIR
Frédérique RABIER-ALIOME
Nadège GRANJOU